

Référendum CDD-OD : l'ADEME experte... en précarité ?

À la suite de l'obtention de 65 postes, la direction a proposé un accord d'entreprise pour recruter jusqu'à 30 personnes non pas en CDI mais en CDD-OD (CDD à objet défini ou CDD de mission) de 18 mois minimum à 36 mois maximum. Après consultations, le Sne et la CGT ne sont pas d'accord. Faute de majorité, la direction lance un référendum par vote électronique du 9 au 16 juin.

Il faut reconnaître que les CDD-OD sont des postes jusqu'à 3 ans plus longs que de l'intérim ou qu'un CDD classique limité à 18 mois. Nous pouvons penser que quelques collègues en CDD OD pourront être recrutés en CDI plus tard pour remplacer les départs en retraite. L'accord proposé par la direction peut aussi avoir le mérite d'offrir une opportunité d'expérience et de contrat long, même s'il reste précaire. Par le passé, nous avons accepté que la direction recrute déjà comme elle veut jusqu'à 8 CDD-OD à la place de CDI.

Alors pourquoi le Sne-FSU ne signe pas ?

- Tout d'abord notre tutelle nous a attribué 65 postes sans exiger qu'ils soient précaires (comme avec les intérimaires l'an dernier). En 30 ans ces postes se sont toujours traduits par des CDI. En faire des CDD ou CDDOD est un choix politique de notre direction. Elle souhaite devancer la suppression éventuelle de postes à l'échéance de France 2030 : faire le bon élève ! Pourtant le bilan de nos effectifs entre 2019 et 2021 recense **154 départs définitifs**, soit une moyenne de 51 par an (retraites et ruptures conventionnelles). Si la transition énergétique disparaissait des priorités vers 2030 (ce dont on peut douter), diminuer nos effectifs de 30 postes, ce ne serait rien à absorber ! Cette suppression se fait déjà naturellement.



- L'ADEME est déjà championne de l'emploi précaire ! Les CDD, intérimis, apprentis, alternants... représentent aujourd'hui 24% du personnel contre une moyenne nationale de 12% [Rapport Sénat \(15/09/2021\)](#).
- Dans son rapport d'expertise risque grave, le spécialiste choisi par le CSE soulignait que la forte augmentation des emplois précaires à accompagner participait à l'épuisement des adémien.nes en poste pérenne.
- Mais pas qu'eux : il est probable qu'un CDD-OD sera tenté de travailler au-delà du raisonnable... s'il veut garder une chance de rester...
- Si France 2030 est une ambition et des postes pour l'avenir, alors la direction devrait plutôt vouloir les garder non ?
- Nous avons dans nos équipes 128 intérimaires et de nombreux CDD que l'on connaît, collègues dont la compétence a pu être mise à l'épreuve. Les 65

- postes sont une opportunité pour en garder au moins 1 sur 2 en CDI. Se débarrasser des jeunes serait une mauvaise idée pour l'avenir de l'ADEME ! De tout temps les salariés de l'ADEME ont su s'adapter à l'évolution des missions. Après 3 ans de travail à l'ADEME, un.e collègue sera opérationnel.le pour occuper un autre poste rapidement sans nouveau recrutement ni formation importante. Elle connaît l'ADEME, ses priorités.
- Lors de la dernière « négociation » la direction n'a même pas dénié revoir un peu sa copie à la baisse en nombre de CDD-OD. Comme pour les échanges sur le télétravail : *signez là, rien à discuter, on verra plus tard...*
- Avec autant de CDD-OD, la direction créerait un précédent que la tutelle exigera la prochaine fois... Ce serait un mauvais signal de favoriser l'emploi précaire alors que pour une fois nous avons une augmentation du plafond d'emploi en CDI. Adieu solidarité, renouvellement et maintien de l'expertise ADEME.

La précarité est néfaste aux jeunes et au maintien de notre expertise à l'ADEME : **Le Sne vote NON**



Faites-vous votre opinion et votez !

Adhérez au Sne-FSU

Adhérer à un syndicat c'est participer à des choix collectifs importants.

Le Sne défend les salariés et nos missions.
Le Sne travaille de façon collégiale, démocratique et transparente.

Rejoignez-nous si vous voulez que votre voix soit entendue et qu'elle compte.

